

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 juin 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°8-1b**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémie NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : M. Michel BREUILH à partir de 20h30 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE jusqu'à 18h45 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ jusqu'à 20h00 par M. Michel BOUYOU, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL.

**Etait absent** : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 pour l'aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public – Actualisation de la demande de subvention**

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°10c du 28 février 2023 relative à la demande de subvention formulée auprès de l'Etat, au titre de la DSIL, pour financer l'aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public, dont le montant était estimé à 200 000 € HT,
- Considérant que le 4 avril 2023, la Préfecture a informé la Ville de Tulle qu'il n'y aurait pas d'appel à projet au titre de la DSIL Grande priorité pour l'année 2023,
- Considérant que la Ville ne pourra obtenir aucun financement pour l'opération susmentionnée pour laquelle elle avait sollicité l'Etat,

- Considérant, afin d'essayer de capter des financements et d'obtenir les accusés de réception permettant de débiter les opérations, qu'il convient, après consultation des services préfectoraux, de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la financer,
- Vu le dossier ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot dont le montant total s'élève à 58 150 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.

**3 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention de l'Etat, au titre de la DETR 2024, aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

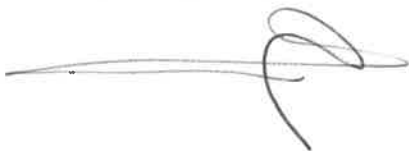
**4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**5 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 03 JUL. 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 03 JUL. 2023

D8-1B-27062023



A Tulle, le 11 AVR. 2023

### **ATTESTATION DE PROPRIETE**

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les abords de la tour de Souilhac, concernés par les travaux d'aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 11 AVR. 2023

## **ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX**

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux d'aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des travaux avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





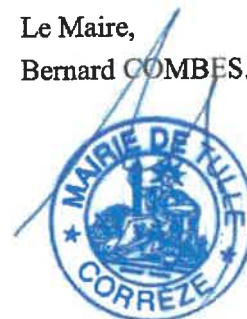
A Tulle, le 11 AVR. 2023

## Plan de financement

### Aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public

Partenaires	Financement	%
DETR <i>Plafond de l'assiette éligible : 150 000 € Taux 45%</i>	67 500.00 €	33.75%
Département	25 000.00 €	12.50%
Part Ville	107 500.00 €	53.75%
Total HT	200 000.00 €	100.00%

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 11 AVR. 2023

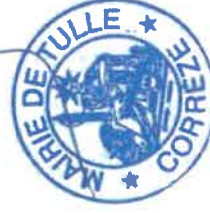
**Demande de subvention DETR**

**Echéancier**

<b>Opération</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Subvention</b>	<b>Taux</b>	<b>Date de réalisation</b>
Aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public	240 000.00 €	200 000.00 €	67 500.00 €	45% <i>(Plafond de l'assiette éligible : 150 000 €)</i>	2023-2024

Le Maire,

Bernard COMBES.



**Projet :** Aménagement d'une passerelle et d'un emmarchement entre la Tour de Souilhac et l'espace public

**Localisation de l'opération :** Tour de Souilhac

**Nom et nature du Maître d'ouvrage :** Ville de Tulle – Collectivité Territoriale

## Nature et contenu du projet

### Articulation du projet avec la réhabilitation de la Tour de Souilhac

Au travers d'un groupement de commande tripartite entre Corrèze Habitat, l'Agglomération de Tulle et la Ville de Tulle en date du 11 août 2021, ces trois entités ont souhaité porter conjointement une maîtrise d'œuvre commune ainsi qu'un programme de travaux.

Dans le cadre de la réhabilitation de la Tour de Souilhac et pour assurer une connexion entre une opération privée et son intégration sur le domaine public, il est prévu un programme de travaux.

Pour ce faire des aménagements de type passerelle et emmarchement seront réalisés et ainsi rendre accessible les espaces publics aux personnes à mobilité réduite et ainsi favoriser les modes de déplacement doux.

### Présentation détaillée du projet

Le projet consiste à créer un lien entre l'opération de réhabilitation de la Tour de Souilhac portée par Corrèze Habitat et l'espace public communal. Ainsi il sera créé une passerelle d'accès et un emmarchement. Le plan ci-joint permet de visualiser les deux zones de travaux.





Cette opération est menée par une maîtrise d'œuvre unique.

#### **Description technique**

Les travaux se dérouleront suivant cette chronologie :

- Préparation, démolition des trottoirs existants
- Préparation des supports au niveau du Parking Louisa Paulin
- Création des micropieux au niveau de la passerelle et de l'emmarchement
- Création d'une passerelle
- Création d'un emmarchement
- Adaptation et insertion des ouvrages dans l'espaces publics avec du mobilier urbain

Les travaux s'intégreront aux travaux de réhabilitation de la Tour de Souilhac pour un meilleur phasage et une coordination entre les prestataires intervenants.

#### **Estimatif des travaux**

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 200 000.00 € HT soit 240 000.00 € TTC